



BAC des Bruyères

Bassin d'Alimentation de Captage

Démarche de protection de la ressource en eau potable de la Ville de BERNAY

**Bulletin d'information
à l'attention des usagers de la ressource en eau potable**

Décembre 2016 ■

Votre foyer est situé sur le Bassin d'Alimentation des Captages d'eau potable qui coule à votre robinet. Prenez soin de cette eau en lisant ce bulletin qui vous est spécialement destiné.

D'où vient l'eau du robinet ?

L'eau qui coule à votre robinet provient d'une ressource naturelle contenue dans le sous-sol, c'est ce que l'on appelle la nappe d'eau souterraine. Dans l'Eure, cette eau est contenue dans les pores et les fissures de la craie, cette puissante formation calcaire de l'âge du Crétacé qui repose sous nos pieds. Parfois, l'eau remonte à la surface, sous forme de source. Elle remonte généralement le long de failles, et il est alors facile de la récupérer. À Bernay, un captage récupère l'eau de cette source, et deux forages ont été creusés un peu plus loin pour compléter cette alimentation, et la relayer en cas de problème sur la source.

Les Bruyères sont la seule ressource de la collectivité pour alimenter les habitants de Bernay et de Menneval en eau potable. Une usine d'ultrafiltration permet de la traiter avant d'être acheminée vers les réservoirs « Roger & Gallet » et « Mascrier », puis distribuée à chaque habitation par des canalisations. Bernay était l'une des premières communes à posséder ce type d'usine. Seuls les secteurs du centre-ville, du Bourg-Le-Comte et du Stade sont desservis par la ville. Les secteurs du champ de course et de l'aérodrome sont desservis respectivement par Véolia et Saur.



L'eau potable, une ressource précieuse très contrôlée

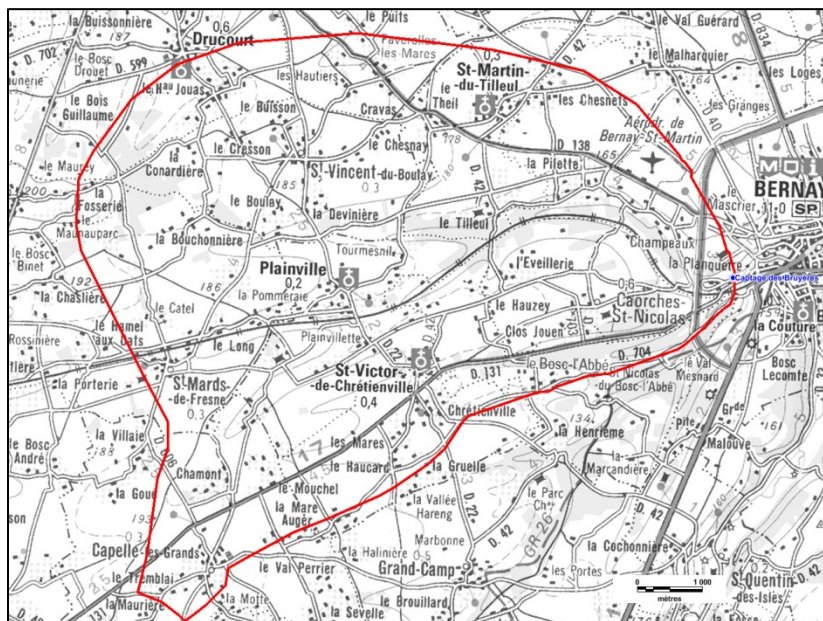
La qualité de l'eau potable distribuée à la population est très contrôlée, notamment par l'Agence Régionale de la Santé. Des analyses sont régulièrement effectuées sur divers paramètres et les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée est donc potable car elle respecte les seuils de qualité fixés par la réglementation.

Cependant, depuis plusieurs décennies, des produits phytosanitaires sont retrouvés dans l'eau. L'usine de production d'eau potable qui permet de traiter la turbidité n'est pas éternelle, et son coût de production est élevé. Il est donc primordial de protéger la ressource en eau.

Les molécules de ces produits dangereux sont utilisées par beaucoup d'entre nous. C'est aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités et aux agriculteurs de faire attention.

Protéger l'eau, l'affaire de tous

L'un des enjeux du Grenelle de l'Environnement est d'élaborer une stratégie pour protéger la ressource en eau. C'est pourquoi, il est nécessaire de travailler de façon préventive en mettant en place une étude sur l'ensemble du territoire dans lequel les eaux d'infiltration alimentant la nappe sont susceptibles d'être prélevées par le captage. Ce territoire est nommé Bassin d'Alimentation de Captage BAC. (Voir carte)



La démarche BAC a pour but dans un premier temps de faire un état des lieux des risques de pollution sur le territoire (agricole, urbaine, industrielle, domestique, accidentelle...) puis de proposer un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau. Bien entendu, ce grand challenge doit être relevé par tous, car c'est en unissant les efforts de chacun que les résultats se feront sentir à grande échelle.

La loi Labbé interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017 et aux particuliers en 2019 ! Cette interdiction n'est pas anodine, les produits utilisés sont dangereux pour notre environnement mais aussi pour **notre santé**.

Dans ce cadre, la Ville de Bernay n'utilise plus de produits phytosanitaires pour le traitement de ses espaces verts depuis bientôt un an (excepté les cimetières et les terrains de sport pour le moment). De ce fait, la commune n'est peut-être pas aussi « propre » qu'avant. Mais la priorité pour la ville est de distribuer une eau de qualité pour ses usagers, et de protéger ses administrés. Il faut apprendre à vivre avec des plantes spontanées qui ne sont pas dangereuses pour nous, et qui nous prouvent qu'il y a de la vie dans notre ville !

Mais à l'échelle du citoyen, par où commencer pour protéger la ressource en eau ?

Le premier effort à faire consiste à avoir de bonnes pratiques de jardinage, comme ne pas surdoser les phytosanitaires (bien lire la notice), voire s'en passer (désherber à la main, mettre du paillis, utiliser des larves de coccinelles contre les pucerons). En général, un jardin bien pensé, adapté au climat et associant des végétaux diversifiés et bénéfiques entre eux ne nécessite aucun produit chimique particulier*.

Ensuite, chaque citoyen doit garder à l'esprit que tout ce qu'il jette dans la nature (huiles de vidange, eaux de lavage, restes de peinture et autres) est susceptible de se retrouver dans le sous-sol, puis dans la nappe, et enfin peut-être un jour à son robinet.

L'eau du robinet est, pour l'instant, potable, parfaitement consommable et c'est par la multitude des gestes de chaque citoyen que nous arriverons à conserver sa bonne qualité. Les intérêts d'agir dans ce sens sont triples : notre santé et celle de notre famille, l'environnement et la biodiversité.

* Téléchargez le Guide des Jardiniers Amateurs sur www.jardinerautrement.fr

